

duc et devront être accompagnées d'un certificat de dépôt, entre les mains du trésorier de la Cité, d'une somme de \$100,000, sous forme d'un chèque accepté par une banque autorisée faisant affaires dans la Cité de Montréal.

Les soumissions seront décachetées par le greffier de la Cité en présence des intéressés, à la première assemblée de la Commission de l'Aqueduc qui suivra leur réception.

La Commission de l'Aqueduc ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune autre des soumissions.

Les soumissionnaires pourront se procurer gratuitement les devis et quantités au bureau du surintendant de l'Aqueduc. Ils pourront obtenir aussi une copie du plan moyennant le paiement d'une somme de \$5 et une copie de la série complète des plans et profils sur paiement d'un montant de \$20.

GEORGE JANIN,
Surintendant et Ingénieur en chef
de l'Aqueduc de Montréal.

Bureau du Surintendant de l'Aqueduc,
Hôtel de Ville,
Montréal, 13 août 1909.

accompanied by a certificate of deposit with the City Treasurer of the sum of \$100,000, in the form of a certified cheque on a duly authorized bank doing business in the City of Montreal.

The tenders will be opened by the City Clerk, in the presence of the interested parties, at the first meeting of the Water Committee following their reception.

The Water Committee does not bind itself to accept the lowest or any tender.

Specifications and quantities may be obtained from the office of the Superintendent of the Water Works, as well as copy of general plan, on payment of \$5, and of complete series of plans and cross-sections on payment of \$20.

GEORGE JANIN,
Superintendent and Chief Engineer
Montreal Water Works.

Office of the Supt. of the Water Works,
City Hall,
Montreal, 13th August, 1909.